

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARIE LORS DE SA SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze du mois d'octobre, à 20 h.30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BARIE, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard PAGOT, Maire.

Etaient Présents : MM. Bernard PAGOT, Jean-Luc BEUCAILLOU, Emmanuel DE LESTRADE, Nathalie DUCASSE, Éric TAUZIN, Fabrice DUMEAU, Jeanne BRET LANCERON, Florence BUCHET, Valérie BEAUMONT.

Absent excusé : Régis SCHOCKMEL.

Absente : Agnès VILLECHAISE.

Madame Valérie BEAUMONT a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal du 16 septembre 2019**
- **Approbation du rapport de la CLECT du 24 septembre 2019**
- **Indemnité trésorier**
- **Travaux de mise en accessibilité des vestiaires et de l'église – Résultat appel d'offres – Choix des entreprises**
- **Véhicule – Résultat des recherches**
- **Exercice PCS**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions diverses**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2019.

2019-024 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE CHARGÉE DU TRANSFERT DES CHARGES (CLECT) EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2019

Monsieur le Maire explique que la Commission Locale chargée du Transfert des charges (CLECT) s'est réunie le 24 septembre 2019 pour procéder à l'évaluation des charges relatives à la modification de documents d'urbanisme de certaines communes et à la revalorisation des charges de fonctionnement de la bibliothèque de Loupiac de la Réole.

Il rappelle le calendrier d'adoption du rapport et de détermination de l'attribution de compensation 2019 :

octobre 2019 : La communauté de communes prend acte du rapport - Elle n'a pas à délibérer ;

octobre-novembre 2019 : Les communes délibèrent dans les 3 mois suivant la notification. A défaut de délibération, l'avis est réputé favorable. N.B. : Le rapport doit recueillir un vote favorable à la majorité qualifiée des conseils municipaux :

2/3 des conseils municipaux - 50% de la population

50% des conseils municipaux - 2/3 de la population

décembre 2019 -Le conseil communautaire fixe les attributions de compensation définitives (AC2019).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Vu la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu les statuts de la communauté de communes ;

Vu le courrier de notification en date du 24 septembre 2019 ;

Vu le rapport de la CLECT du 24 septembre 2019 ;

Considérant le calendrier indiqué ci-dessus,

Il est donc proposé d'approuver le rapport adopté à l'unanimité par la CLECT réunie le 24 septembre 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT en date du 24 septembre 2019, présentant à l'évaluation des charges relatives à la modification de documents d'urbanisme de certaines communes et à la revalorisation des charges de fonctionnement de la bibliothèque de Loupiac de la Réole.

2019-025 – INDEMNITÉS DE CONSEIL ET D'AIDE À LA CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES AU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 a instauré les conditions d'attribution des indemnités de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires attribuées aux comptables des Finances Publiques chargés des fonctions de receveurs municipaux.

Monsieur Jean-Marc GARRIGA ayant été nommé le 1^{er} août 2019, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder à Monsieur Jean-Marc GARRIGA une indemnité de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires conformément aux dispositions de l'arrêté précité pour l'année 2019 et les exercices suivants.

2019-026 – TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DES VESTIAIRES ET DE L'ÉGLISE – RÉSULTAT APPEL D'OFFRES – CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été réalisé le 1^{er} août 2019, pour les travaux de mise en accessibilité des vestiaires et de l'église.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie à deux reprises, le 23 septembre 2019 pour l'ouverture des plis et le 30 septembre 2019 pour l'analyse des offres, a retenu selon les critères de jugement (à savoir : 40 % pour la valeur technique des prestations, 30 % pour le prix des prestations, 30 % pour les délais d'exécution) comme étant les offres les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	Offres HT
	Vestiaires salle des sports :	
1	VRD – GROS ŒUVRE – DÉMOLITIONS	
	EURL ALVI (option 1 et option 2 comprises)	17 594,60 €
2	CHARPENTE – COUVERTURE – ISOLATION	
	SARL LCCA	5 010,00 €
3	MENUISERIES MOBILIER	
	SARL LOSSEet Fils	8 572,20 €
4	ÉLECTRICITÉ - CHAUFFAGE	
	SARL CARMAGNAC et Fils	7 177,00 €
5	PLOMBERIE – SANITAIRES	
	SARL CARMAGNAC et Fils	4 278,00 €
6	PEINTURE – REVÊTEMENTS DE SOL - FAÏENCES	
	SN DARCOS Peinture	5 818,94 €
	<i>Sous-total</i>	<i>48 450,74 €</i>
	Église	
1	VRD – GROS ŒUVRE – DÉMOLITIONS	
	EURL ALVI	17 805,02 €
2	CHARPENTE – COUVERTURE – ISOLATION	
	SARL LCCA	0,00 €
3	MENUISERIES MOBILIER	
	SARL LOSSEet Fils	3 189,90 €
4	ÉLECTRICITÉ – CHAUFFAGE	
	SARL CARMAGNAC et Fils	1 334,00 €
5	PLOMBERIE – SANITAIRES	
	SARL CARMAGNAC et Fils	0,00 €
6	PEINTURE – REVÊTEMENTS DE SOL - FAÏENCES	
	SN DARCOS Peinture	0,00 €
7	GARDE CORPS	
	WALTER Industries	5 704,10 €
	<i>Sous-total</i>	<i>28 033,02 €</i>
	<i>Total général</i>	<i>76 483,76 €</i>

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 7 lots et donc d'attribuer le marché conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les lots aux entreprises précitées, conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

VÉHICULE – RÉSULTAT DES RECHERCHES

Chaque conseiller fait part du résultat de ses recherches. Le prix des véhicules est trop élevé.

Le Conseil municipal demande à ce que d'autres recherches soient entreprises auprès des concessionnaires, le prix souhaité est de 8 000,00 € HT avec au maximum de 100 000 km.

EXERCICE PCS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les pompiers vont réaliser un exercice de niveau 3 (rupture de digue) sur la commune de Barie le 28 novembre 2019 à partir de 8 heures. Une réunion de préparation a été fixée le 18 novembre 2019 à 19 heures.

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS DE LA CDC

- ***Siège de la CdC du Réolais en Sud Gironde*** : Monsieur le Maire fait part des solutions envisagées pour le financement des 250 000 € restant à charge, à savoir :
 - soit mise à disposition par les communes membres de 50 % de leur FDAEC,
 - soit prise en charge par les communes de 10 € par habitant,
 - soit aucune prise en charge par les communes, la CdC fait un emprunt complémentaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil municipal, après discussion, vote à 8 voix pour aucune prise en charge par les communes et 1 voix pour la prise en charge par les communes de 10 € par habitant.

Monsieur le Maire fera part de cette décision.

- ***GEMAPI*** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet pour qu'il effectue un arbitrage en présence du Président de la CdC du Réolais en Sud Gironde et des Maires de Bassanne et Castets et Castillon est prévue le 7 novembre 2019.

QUESTIONS DIVERSES

- ***APE du SIRP de PONBARTIGNAC*** : la présidente de l'APE du SIRP de Ponbartignac demande la mise à disposition de la salle multiactivité pour une soirée Halloween le vendredi 8 novembre 2019. Le Conseil municipal donne son accord.
- ***Décorations de Noël*** : Florence BUCHET demande s'il est possible d'acheter de nouvelles décorations et un sapin pour le spectacle de Noël des enfants. Le Conseil municipal donne son accord.
- ***Éclairage public*** : une réunion est prévue pour le 23 octobre 2019 afin d'examiner les possibilités de coupure de l'éclairage public la nuit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.